

Sécurité de la vieillesse

Lorsqu'on me dit que le gouvernement est prêt à dépenser 821 millions en services d'experts-conseils—en plus de la contribution très compétente de la fonction publique du Canada—lorsqu'on me dit que ces services ont augmenté de 509.1 p. 100 depuis 1961, alors, devant ces dépenses superflues, je ne puis croire qu'il nous soit impossible d'assurer aux personnes âgées du Canada un revenu convenable qui augmente régulièrement. Si nous ne sommes pas prêts à faire le nécessaire pour juguler l'inflation, ou, si nous ne le pouvons pas, comme semble le prétendre le gouvernement, alors il faut admettre que notre devoir est de protéger ces gens.

Lorsque nous comparons le montant des prestations actuelles avec les prix sans cesse plus élevés des produits de première nécessité, lorsque nous constatons l'importance de ces produits pour les personnes âgées, nous comprenons alors qu'il nous faut non seulement adopter cette mesure législative, mais mettre un terme à l'injustice que les lacunes du bill font subir aux autres personnes seules: les femmes seules, les veuves, les veufs, les célibataires et les personnes divorcées.

Cette discrimination exige qu'on agisse et c'est en ce sens que je trouve la présente mesure insuffisante. Il ne faut pas se leurrer à ce sujet. Ne faisons pas de ce bill un objet de grande fierté. Ne laissons pas le ministre se féliciter trop bruyamment d'avoir présenté cette mesure car nous n'avons encore rien fait pour régler le problème bien que je ne veuille en aucun cas minimiser les efforts du député de Winnipeg-Nord-Centre.

Je pense qu'il a été à l'avant-garde de cette lutte. Si le gouvernement a copié ce qu'il a proposé, je pense qu'il a fait un assez bon travail de plagiat. Je ne veux en rien diminuer son mérite mais je suis convaincu que toute la bienveillance à l'égard des personnes âgées n'est pas l'apanage exclusif du député de Winnipeg-Nord-Centre. Bon nombre d'entre nous, quel que soit notre parti, sommes également bien disposés à leur égard. Nous sommes nombreux à nous sentir un peu coupables quand nous comparons l'ampleur du problème avec la relativement piètre réponse qu'apporte la présente mesure.

Je crois qu'un autre député désire prendre la parole et je lui céderai la place. D'autres ont déclaré que nous allions appuyer la mesure. Nous voulons bien le faire aujourd'hui mais je tiens à préciser en terminant qu'à cet égard notre travail à la Chambre ne fait que commencer.

Des voix: Bravo!

[Français]

M. Claude Tessier (Compton): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de participer à ce débat qui, pour moi, ne doit pas en être un, mais plutôt un consensus à réaliser, parce que l'objectif ne peut pas ne pas être commun. Pour nous aujourd'hui, c'est une invitation à poser un geste concret pour améliorer la situation des personnes âgées. Pour nous, il s'agit de tenter de poser un geste positif en gardant à l'esprit qu'il n'y a pas la solution absolument adéquate. Il s'agit également de répondre à des besoins réels, et de tenter de faire une juste répartition.

Nous, députés ministériels, nous reconnaissons, disons et devons dire qu'il s'agit d'une réponse qui se veut plus adéquate sans être pour autant parfaite. Monsieur le président, nous sommes d'autant plus heureux que cette préoc-

cupation du gouvernement était un des objectifs de la dernière campagne électorale, et que cet objectif visant à améliorer une situation puisse se concrétiser.

Nous sommes vraiment préoccupés à ce sujet et ce n'est non seulement un intérêt théorique, mais une volonté de poser des gestes concrets. Nous voulons redire que nous nous réjouissons tout autant que les députés de l'opposition de ce consensus, sinon au niveau des mots et des moyens, du moins au niveau d'une concertation face à l'objectif en tenant toujours compte de toute la réalité économique. C'est pour nous faire preuve de considération à l'égard de nos aînés, à leurs besoins vitaux, à ce qu'ils ont acquis et à ce que d'autres doivent leur donner à condition que nous en décidions majoritairement ainsi.

Ce n'est pas seulement de l'opportunisme politique de campagne électorale, mais c'est reconnaître dans les faits notre obligation d'offrir à nos aînés une réponse à des besoins réels.

Mon intérêt pour les personnes âgées, je le tiens d'abord, comme politicien préoccupé à aider tous mes commettants, de ma qualité d'ancien représentant et responsable d'un foyer pour personnes âgées, et aussi d'animateur de clubs de l'Âge d'Or. Je reconnais que les personnes âgées ont des besoins particuliers, et je n'accepte pas qu'elles n'aient pas leur part. Mais aujourd'hui, si je suis prêt à appuyer sans réserve le ministre dans cette démarche, c'est sans doute parce qu'il consacre le principe d'une pension pour une personne, et c'est là, à mon sens, corriger une situation pour les couples dans le besoin. C'est non seulement un appui au bill, mais une marque d'appréciation à l'endroit du ministre et du gouvernement, et aussi une invitation à aller toujours plus loin, toujours en tenant compte d'une priorité qui est pour nous toujours présente dans les préoccupations du gouvernement, et dont il faut se rappeler le plus souvent possible.

Il faut également tenir compte de la capacité de payer, c'est-à-dire de redistribuer, en tenant compte aussi du fait qu'il s'agit d'une lutte qui n'est jamais terminée et qui ne le sera jamais, et que nous devons trouver le courage et le savoir-faire de livrer le moment venu.

En réponse à mon collègue d'Abitibi (M. Laprise), je dirai que je considère que les ministériels sont et ont toujours été favorables à une telle mesure. Cependant, il fallait attendre le moment de donner la priorité à cette préoccupation, et c'est une question de choix et de «timing». Cependant, il faut trouver suffisamment de réalisme et d'honnêteté pour comprendre cela et agir en conséquence, et aussi parler et écouter en conséquence. Affirmer cela, c'est être réaliste et c'est aussi tenir compte de la réalité sociale et économique. C'est aussi une invitation à nos aînés, non pas de batailler et de manifester bruyamment, car il y en a toujours trop qui crient, mais de continuer à nous faire connaître leurs besoins d'une façon que je souhaite énergique et efficace, mais sans porter atteinte à leur sérénité et à leur mesure dans les désirs qui caractérisent nos aînés.

J'aimerais intercéder en faveur de nos personnes âgées des régions dont la densité de population est plutôt faible, lesquelles sont souvent oubliées dans la totalité de la seule réalité économique. En effet, les lois sont trop souvent faites sur la seule base universelle, mais dans le cas du bill C-62, on se rapproche des besoins réels et particuliers, et dans ce cas on commence à espérer que nos besoins seront considérés.